

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Le dix juillet deux mil vingt, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PITHOIS Jean-Luc, Maire.

Présents : PITHOIS Jean-Luc, MOLEINS Gérard, DUFRESNE Malo, MEHEUT Bertrand, PERRIGAULT Jacques, COCO Jean-Pierre, GOUPY Roselyne, JARDIN Auriane, DAULY Marie-Laurence, SERIZAY Wilfrid, MOUTON Mariannick.

Absents représentés : NADEAU-RUAUD Martine ayant donné pouvoir à PITHOIS Jean-Luc, THOMAS Brigitte ayant donné pouvoir à DAULY Marie-Laurence, MEHEUT Marc ayant donné pouvoir à MEHEUT Bertrand, FROGER-COLLET Monique ayant donné pouvoir à DUFRESNE Malo.

Secrétaire désigné par le Conseil Municipal : MOLEINS Gérard



Convocation du 4 juillet 2020

Ordre du jour :

- 1) Elections sénatoriales du 27 septembre 2020 : élections des délégués et suppléants communaux

Monsieur le Maire rappelle que la copie intégrale du registre des délibérations du Conseil Municipal de la dernière séance a été transmise à chaque conseiller avant la présente réunion. Le procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

32-2020 ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020 : ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS et SUPPLÉANTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire, en application des articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du code électoral, explique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs prévue le 27 septembre 2020. Il précise que la Commune vu l'effectif de son Conseil Municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Le bureau électoral est mis en place :

- Monsieur MOLEINS Gérard est désigné secrétaire de séance
- Messieurs PITHOIS Jean-Luc, COCO Jean-Pierre, SERIZAY Wilfrid, DUFRESNE Malo et Madame JARDIN Auriane constituent le bureau électoral.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral,

Vu la constitution du bureau électoral,

Considérant la nécessité de procéder publiquement à la désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Election des délégués

Après un appel de candidatures, il en ressort que madame JARDIN Auriane et messieurs COCO Jean-Pierre et MOLEINS Gérard sont candidats sur une même liste pour être délégués.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne : 15
 - Nombre de suffrages nuls : 0
 - Nombre de bulletins blancs : 0
 - Nombre de suffrages exprimés : 15
- La majorité absolue est fixée à 8 voix.

Monsieur COCO Jean-Pierre a obtenu 15 voix.

Monsieur MOLEINS Gérard a obtenu 15 voix.

Madame JARDIN Auriane a obtenu 15 voix.

Monsieur COCO Jean-Pierre, Monsieur MOLEINS Gérard et Madame JARDIN Auriane sont proclamés délégués

Election des suppléants

Après un appel de candidatures, il en ressort que madame THOMAS Brigitte et Messieurs MEHEUT Marc et DUFRESNE Malo sont candidats sur une même liste pour être suppléants.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
 - Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne : 15
 - Nombre de suffrages nuls : 0
 - Nombre de bulletins blancs : 0
 - Nombre de suffrages exprimés : 15
- La majorité absolue est fixée à 8 voix.

Monsieur MEHEUT Marc obtenu 15 voix.

Madame THOMAS Brigitte a obtenu 15 voix.

Monsieur DUFRESNE Malo a obtenu 15 voix.

Monsieur MEHEUT Marc, Madame THOMAS Brigitte et Monsieur DUFRESNE Malo sont proclamés suppléants

Considérant le bon déroulement du scrutin et compte tenu des résultats, le Conseil Municipal,

- **ELIT** les délégués et suppléants suivants en vue des élections sénatoriales :

Délégués :

1. Monsieur COCO Jean-Pierre
2. Monsieur MOLEINS Gérard
3. Madame JARDIN Auriane

Suppléants :

1. Monsieur MEHEUT Marc
2. Madame THOMAS Brigitte
3. Monsieur DUFRESNE Malo

Séance levée à 18h30